

DCM_2026_05_24

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2026

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Olivier GALZI, Mme Corinne CHATRIOT, M. Jean-Luc QUEYLA, Mme Emmanuelle ROUX-PANIS, Mme Cécile BENISTANT, Mme Laetitia DOSNE, M. Laurent ROCHUT, Mme Violeta LUKIC, M. Nicolas DONNADILLE, Mme Simone VIDAL, M. Xavier BOURGUE, Mme Nezha ALAMI-MOUMMED, M. Philippe BRUEY, M. Florian BORBA DA COSTA, Mme Djamila HERRY-BOURAS, M. Eric PEYTIE, Mme Isabelle ALTAYRAC, M. Bertrand DESSAUD-DELAYE, Mme Michèle NESME, M. Mattéo BOSO, Mme Annabelle VEGA, Mme Viviane SAVOYE, M. Christian PALY, Mme Valérie WAGNER, M. Thierry DOSNE, M. Michael MC MANUS-SCHOUCHANA, M. Thierry MARTINES, M. Vincent FUCHS, Mme Emmanuelle SOKOLOWSKI, M. Matthias PAPET, Mme Cyrine BLANC, M. Marc GONZALEZ, Mme Corinne MOULIN, Mme Amandine MARQUIS, M. David FOURNIER, M. Mouloud REZOUALI, Mme Anne GAGNIARD, Mme Mathilde LOUVAIN, M. Rémy BLANC, M. Oukacha RTILI, M. Khalid EL YOUSOUFI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Philippe GRIMAUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Anaïs HAUSMANN par M. Philippe BRUEY
Mme Valérie ISSAUTIER-NOCCA par M. Bertrand DESSAUD-DELAYE
M. Claude LE ROY par Mme Amandine MARQUIS
Mme Maryline CROYET par M. David FOURNIER
Mme Marie-Anne BERTRAND par Mme Anne GAGNIARD
M. Fabrice TOCABENS par M. Mouloud REZOUALI
Mme Charline SAVREUX par Mme Anne-Sophie RIGAULT

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Samira HAMOUSSA

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

24

PATRIMOINE - URBANISME : Désaffectation et déclassement d'une fraction du domaine public cadastré section EH n°628 sise Traverse de la Ratapiole d'environ 60 m² dans la perspective de la réalisation de l'extérieur d'un appartement mitoyen
M. MC MANUS-SCHOUCHANA

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le 24 février 2025, Madame Liza IRID et Monsieur Yanis DJEDID, propriétaires de l'appartement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 9, impasse Georges Rouault, ont sollicité la Direction du Patrimoine Immobilier afin d'acquérir une fraction de la parcelle cadastrée section EH n° 628, appartenant actuellement au domaine public communal.

Cette demande a pour objet de compléter leur propriété par l'acquisition d'une emprise foncière contiguë d'une superficie d'environ 60 m², destinée à constituer un espace extérieur privatif attenant à leur logement.

La cession envisagée aurait pour effet de transférer aux acquéreurs la pleine responsabilité de l'entretien et de la gestion de cette emprise. Après analyse, il apparaît que cette fraction de la parcelle ne présente plus d'utilité pour l'usage direct du public ni pour l'exercice d'un service public. Son retrait du domaine public est, en outre, sans incidence sur les conditions de circulation, de desserte ou d'accès des usagers.

Dans ces conditions, il apparaît opportun de faire évoluer l'affectation de cette emprise foncière, dont le maintien dans le domaine public ne répond plus à un besoin d'intérêt général identifié, afin d'en permettre la cession dans le cadre d'un projet de valorisation patrimoniale.

Il convient, en conséquence, de prononcer la désaffectation de cette fraction de parcelle et son déclassement du domaine public communal, conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques, afin de permettre son intégration au domaine privé de la commune en vue de sa cession.

La surface concernée est estimée à environ 60 m². Son emprise définitive sera déterminée par un document d'arpentage établi préalablement à la cession.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Cette division foncière permettra ainsi d'envisager, à terme, la cession de cette emprise au profit des propriétaires riverains.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2141-1.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Aménagements urbains, Urbanisme, Travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la désaffectation et le déclassement d'environ 60 m² de foncier de domaine public communal de la parcelle cadastrée section EH n°628, avant arpentage, sise Traverse Ratapiole, 84000 Avignon ;
- **DECIDE** son intégration dans le domaine privé communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOPTE

Pour : 46

Contre : 6

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile BENISTANT



PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/10/2026

ACTE PUBLIE LE 15/10/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :